



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le - 4 DEC. 2023

Nos Réf. : D-23-011450

Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents, *chers amis,*

Deux jeunes sur trois présentent un risque sanitaire préoccupant caractérisé par un temps devant un écran trop important et une pratique d'activité physique quotidienne insuffisante.

Pour répondre à cet enjeu majeur de santé publique, le président de la République a décidé de faire du développement de l'activité physique et sportive l'enjeu de la Grande cause nationale de 2024, année des jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce sera l'occasion d'amplifier nos actions en direction des Français et notamment des plus jeunes, pour lesquels des dispositifs destinés à favoriser l'activité physique et sportive sont déjà développés depuis plusieurs années : le programme « *30 minutes d'activité physique quotidienne* », généralisé à toutes les écoles primaires depuis 2022, et le « *Pass'Sport* », qui mobilise, depuis trois ans, 100 M€ annuels pour soutenir la pratique dans les clubs.

Le développement de l'activité physique des collégiens, au moment où l'entrée dans l'adolescence et dans l'enseignement secondaire ont tendance à remettre en cause les pratiques sportives antérieures des élèves, est un enjeu important de santé publique et de citoyenneté. C'est le sens de la mise en place, dès la rentrée 2022, du dispositif « *Deux heures de sport en plus pour les collégiens* », financé par le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) dans 160 collèges en 2022-2023, et élargi à 712 collèges à la rentrée 2023, dans tous les départements.

Votre apport, dans ce dispositif construit en partenariat avec le monde sportif, est essentiel et s'articule autour de deux enjeux :

- Un enjeu quantitatif : permettre à 35 000 collégiens, sur l'année scolaire 2023-2024, de bénéficier de ce dispositif suppose un engagement fort des clubs en proximité des établissements scolaires. Cet engagement doit se matérialiser par une augmentation des offres déposées sur la plate-forme *Démarches simplifiées*, que vous pouvez encourager. Vous trouverez, sur le site du MSJOP, un kit contenant notamment la liste des collèges volontaires, une convention type permettant de contractualiser avec le collège, ainsi qu'un tutoriel permettant à vos clubs de déposer une offre auprès d'un collège partenaire ;

- Un enjeu qualitatif : prioriser l'accueil des collégiens les plus éloignés de la pratique sportive et fidéliser leur participation au dispositif nécessite de développer une offre nouvelle, ludique, récréative, de découverte ou de jeu sportif, favorisant leur mise en mouvement. Je vous invite ainsi à formaliser une offre spécifique pour ce dispositif, qui aura vocation à être labélisée « Deux heures de sport en plus pour les collégiens » et à mobiliser vos clubs pour la déployer auprès des collèges volontaires. Afin de vous aider, la direction des sports présentera lors du prochain regroupement des directeurs techniques nationaux à la fin novembre le cadre de proposition de votre offre et les modalités d'accompagnement des fédérations. Cette offre aura vocation à figurer dans un catalogue réalisé par la direction des sports, qui favorisera la promotion du mouvement fédéral.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement au service du développement de la pratique du plus grand nombre d'élèves, je vous prie d'agréer, mesdames les présidentes et messieurs les présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Deux heures qui peuvent (un peu)
changer la vie de nos collégiens,
qui ont besoin de nous. Et du sport.

Merci à tous,



Amélie OUDÉA-CASTÉRA